

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
7 mai 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 07. PLAN DE PREVENTION - Exposition "Triangle Rouge" - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Les Territoires de la Mémoire" - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu ses délibérations successives, depuis 1994, adoptant et modifiant, respectivement pour les années 1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 un Contrat de Sécurité et de Société proposé conjointement par le Ministère de l'Intérieur, la Région Wallonne et le Ministère de la Justice;

Vu ses délibérations successives depuis 2000 adoptant et modifiant la version du Contrat de Sécurité et de Société;

Vu ses délibérations successives adoptant et modifiant, respectivement pour les années 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 un Contrat de Sécurité et de Prévention;

Vu sa délibération du 26 mars 2007 approuvant une première version du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention;

Vu sa délibération du 31 mars 2014 approuvant le nouveau Plan Stratégique 2014-2017;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2014 modifiant l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013;

Vu sa délibération du 24 mars 2017 approuvant la modification du Plan Stratégique 2014-2017;

Vu la décision n° 3913 du Collège communal du 22 septembre 2017 approuvant la venue de l'exposition "Triangle Rouge" en septembre 2018;

Vu sa délibération du 26 mars 2018 approuvant le nouveau Plan Stratégique 2018-2019;

Vu le rapport, en date du 13 avril 2018, émanant du Fonctionnaire de Prévention;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 3 mai 2018;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Les Territoires de la Mémoire" dans le cadre de la venue de l'exposition "Triangle Rouge" à Verviers, du 24 septembre au 5 octobre 2018 (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

EXPOSITION

Triangle Rouge



Une exposition des



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

La Ville de Verviers, dont le siège social est établi à 4800 Verviers, place du marché 55,

Dans la salle située à l'adresse suivante :

rue Spintay 52 4800 Verviers

ici représenté(e) par :

Madame Murielle TARNION, Bourgmestre &

Monsieur Pierre DEMOLIN, Directeur général

La salle n'est pas au rez de chaussée.

Et dont la superficie et l'éclairage sont suffisants pour présenter correctement l'ensemble de l'exposition aux jours et heures d'ouverture suivants :

Et :

Les Territoires de la Mémoire, Centre d'Éducation à la Résistance et à la Citoyenneté, dont le siège social est établi à 4000 Liège, boulevard de la Sauvenière 33-35, ici représentée par :

Monsieur Jérôme JAMIN, Président.

Du 24 Septembre 2018 au 05 Octobre 2018

de 8 heures 30

à 16 heures 00

est arrêtée la convention qui suit :

Pour un montant forfaitaire de 800 €. (incluant 20% de réduction pour les communes et les provinces du réseau "Territoire de Mémoire")

Article 1 : Mise à disposition.

Les Territoires de la Mémoire s'engagent à mettre l'exposition « Triangle Rouge » à la disposition du partenaire :

Accessible au public entre le 22 Septembre 2018

et le 07 Octobre 2018

Pour des raisons logistiques, la convention doit nous parvenir dûment complétée et signée au minimum 5 semaines avant le jour du montage

(soit avant le 14 Mai 2018)

En cas de non-respect de ce délai, Les Territoires de la Mémoire se réservent le droit d'annuler cette diffusion.

Date de montage : 20 Septembre 2018

Date de démontage : 08 Octobre 2018

Date de formation des guides : 21 Septembre 2018

Date du vernissage : 21 Septembre 2018

Avec prise de parole d'un représentant des Territoires de la Mémoire

Article 2 : Responsable local.

Le partenaire s'engage à désigner un responsable de l'édition locale de cette exposition qui sera exclusivement responsable des contacts avec les *Territoires de la Mémoire*.

Nom : MONAMI

Prénom : Jérôme

Fonction / service : Intervenant social

Plan de Prévention

Adresse :

rue Spintay 52
4800 Verviers

Tél. 087/326.051

Fax :

Adresse e-mail : jerome.monami@verviers.be



Article 3 : Transport.

Les frais de transport incombent intégralement aux *Territoires de la Mémoire*. Ils couvrent le transport de l'exposition des entrepôts des *Territoires de la Mémoire* sis rue Ernest Solvay 63 à 4000 Liège, aller et retour, diverses manutentions, chargement et déchargement compris.

Pour le retour, le partenaire s'engage à remettre le matériel dans un état de propreté impeccable.

Article 4 : Montage et démontage.

Le montage et le démontage sont exécutés par les *Territoires de la Mémoire*.

Le partenaire s'engage à réserver un double emplacement de 5 m à moins de 20 m du lieu de montage.

Le partenaire s'engage à fournir de l'aide au (dé)chargement de l'exposition si celle-ci est diffusée à un étage.

Article 5 : Surveillance.

Le partenaire s'engage à assurer la surveillance de l'exposition par au moins une personne dans les jours et heures d'accès au public mentionnés plus haut.

Article 6 : Responsabilité

Les *Territoires de la Mémoire* ne peuvent être tenus pour responsables des propos tenus par les guides de l'exposition (qui sont sélectionnés par le partenaire).

Sur demande du partenaire, une équipe des *Territoires de la Mémoire* peut venir s'assurer de la conformité de salle si des doutes subsistent sur les impératifs logistiques présents dans la fiche technique de l'exposition. En cas de non-conformité des lieux, les *Territoires de la Mémoire* se réservent le droit d'annuler la diffusion de l'exposition sans remboursement du montant forfaitaire.

Le partenaire veillera à ce que l'exposition soit exposée dans un lieu adapté et qui n'engendrera pas de dégradation de celle-ci.

Article 7 : Assurances.

Le partenaire s'engage à rembourser aux *Territoires de la Mémoire* l'intégralité du support et de la production en cas de détérioration même partielle de ceux-ci, ce dont les *Territoires de la Mémoire*, sont les seuls habilités à juger.

Il est donc vivement conseillé, au partenaire, de contracter une assurance. Valeur à assurer : 30 000 €

Article 8 : Publicité.

Le partenaire s'engage à diffuser le plus largement possible les heures de visite de l'exposition et à faire état auprès des *Territoires de la Mémoire* du public touché via un document d'évaluation.

Le partenaire s'engage à mentionner dans tous les supports publicitaires et invitations le partenariat avec les *Territoires de la Mémoire*. Il mentionnera également que l'exposition « Triangle Rouge » est une réalisation des *Territoires de la Mémoire*.

L'emprunteur s'engage à transmettre aux *Territoires de la Mémoire* un exemplaire des annonces, folders, invitations et affiches éventuellement réalisées par ses soins à l'occasion de cet événement.

Fait à Liège, le 16 Mai 2017 , en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la Ville de Verviers

Pour les *Territoires de la Mémoire* asbl,

Par le Collège:

Madame Murielle TARGNION ;

Monsieur Jérôme JAMIN ;

Bourgmestre

Président

Monsieur Pierre DEMOLIN ;

Directeur général